Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_18-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LANESTER DU 18 DECEMBRE 2025

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

Arrondissement de LORIENT

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE LANESTER

Objet de la délibération
ADHESION A LA CHARTE EUROPEENNE POUR L'EGALITE DES FEMMES ET DES HOMMES DANS LA VIE LOCALE

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 18 DECEMBRE 2025

Nbre d'élus en exercice : 35

Nbre d'élus présents : 30

Présidence de Monsieur Gilles CARRERIC, Maire

Présents :
Mme MORELLEC. M. LE BLE. Mme DUMONT. M. PERON. Mme LE MOEL-RAFLIK. M. JUMEAU. Mme PEYRE. M. JESTIN. Mme SORET-CELLE. M. LE GUENNEC. Mme BONDON. M. GARAUD. Mme LE BOEDEC. Mme LE GAL. Mme DUVAL. Mme RIOU. M. COQUELIN. Mme BUSSENEAU. Mme HEMON. M. LEBLOND. M. ALLENO. Mme LE BORGNIC. M. FLEGEAU. Mme MAHO. M. SCHEUER. M. CHAMBELLAND. Mme GALAND. Mme LE COZ. M. HENAFF.

Absents excusés :
M. MEGEL
M. LEGEAY donne pouvoir à Mme LE MOEL-RAFLIK
M. CILANE donne pouvoir à M. COQUELIN
Mme LE HUEC donne pouvoir à M. JUMEAU
Mme LOPEZ-LE GOFF donne pouvoir à Mme PEYRE
Mme HEMON donne pouvoir à Mme LE GAL jusqu'à 18h11
M. CHAMBELLAND donne pouvoir à Mme MORELLEC jusqu'à 18h37

Mme DUVAL est élue secrétaire de séance pour la présente session.

Rapport de Mme RIOU

La Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale s'adresse aux collectivités locales et régionales d'Europe s'engageant publiquement et formellement à respecter le principe d'égalité des femmes et des hommes, et à mettre en œuvre les engagements qui y sont énoncés sur l'ensemble de leur territoire.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_18-DE

La Charte a été réalisée dans le cadre d'un projet initié par le Conseil des Communes et Régions d'Europe (CCRE) et ses associations nationales membres parmi lesquelles l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE).

L'AFCCRE assure en France la promotion de la Charte dans le cadre de la Commission pour l'égalité des femmes et des hommes. Cette Commission permet aux élu.es et représentant.es des collectivités territoriales de se réunir, une à deux fois chaque année, afin d'échanger sur la mise en œuvre concrète de la Charte dans les territoires.

La Charte adoptée en 2006 a fait l'objet d'une actualisation en 2022, avec l'ajout d'articles portant notamment sur le développement durable et l'inclusion numérique. Elle est aujourd'hui signée par près de 2000 collectivités territoriales en Europe, parmi lesquelles plus de 400 collectivités territoriales françaises.

La Charte comporte 30 articles, s'appuyant sur 6 principes guidant les actions :

1- L'égalité des femmes et des hommes constitue un droit fondamental ;
2- Afin d'assurer l'égalité des femmes et des hommes, les discriminations multiples et les obstacles doivent être pris en compte ;
3- La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de la société démocratique ;
4- L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité des femmes et des hommes ;
5- Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités locales et régionales est nécessaire pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes ;
6- Des plans d'action et des programmes adéquatement financés sont des outils nécessaires pour faire avancer l'égalité des femmes et des hommes.

L'adhésion à la Charte européenne s'inscrit dans la dynamique impulsée par la Ville de Lanester depuis plusieurs années en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, dynamique que rend visible la publication annuelle depuis 2017 du rapport sur la situation de la collectivité en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La signature de la Charte implique :

- L'élaboration et la mise en place par la collectivité d'un Plan d'action pour l'égalité dans un délai de deux ans après l'adhésion à la Charte,

- La participation d'un ou d'une représentante de la Ville aux travaux du réseau régional des collectivités signataires.

Vu l'avis favorable de la commission Participation citoyenne et associative, logement, politique de la ville, rénovation urbaine du 4 décembre 2025,

Considérant l'engagement de la Ville en faveur de l'égalité femmes-hommes,

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 056-215600982-20251218-2025_07_18-DE

Considérant l'importance, pour la Ville et le CCAS de Lanester de poursuivre leurs actions pour faire avancer localement l'égalité entre les femmes et les hommes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

Article 1 : APPROUVE les termes de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

Article 2 : AUTORISE M. le Maire à signer cette Charte et prendre toutes les mesures s'y rapportant.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire
Gilles CARRERIC

Le Maire de LANESTER, Gilles CARRERIC
Atteste sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de la présente délibération du Conseil Municipal

MAIRIE DE LANESTER 56 (MORBIHAN)